Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 076-217604750-20260924-DCM2026098-DE

FRANQUEVILLE SAINT-PIERRE

République Française
Département de la Seine-Maritime
Commune de Franqueville-Saint-Pierre

N° annuel : **DCM2026098**
Transmis en préfecture : 28/09/2026
Mise en ligne : 28/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : **29**
Nombre de présents participant au vote : 27
Nombre de pouvoirs : 2

Vote Pour : 29
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents :

M. Bruno GUILBERT, Maire.

M. LARIDON Thierry, Mme VALEUX VAN-HOVE Nathalie, Mme FISSET Valérie, M. DEHAYS Francis, Mme GOUARDOS Nathalie, M. MALLET Pascal, adjoints au maire.

M. FABULET Denis, M. SENENTE Luc, Mme DELATTRE Marie-Christine, M. RIOULT Bertrand, Mme DENOUETTE-RENOU Armelle, Mme CARABY Martine, Mme COMTE Elena, M. DELAHAYE Christophe, M. DELVALLEE Sylvain, Mme LE BLEIZ-CHATELAIN Corinne, Mme LE COQ Céline, M. LEJEUNE Jean-Michel, Mme MASSON Laeticia, Mme PARA Dominique, M. DEVOS Cyrille, Mme LEBRET Aurélie, Mme MIRSCHLER Caroline, M. ROUET Antonin, M. SAINT-PIERRE Julien, M. François-Xavier SOURICE conseillers municipaux.

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. QUESNEL Victor, (représenté par M. GUILBERT Bruno)
Mme LAFAYE Laetitia (représentée par M. DEVOS Cyrille)

Le 24 septembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 17 septembre 2026. Le quorum étant atteint (15 membres) avec 27 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain DELVALLEE, conseiller municipal, remplit les fonctions de Secrétaire en application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 076-217604750-20260924-DCM2026098-DE

RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES - DCM2026098
EXERCICE 2026 – DECISION MODIFICATIVE

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2026011 en date du 12 février 2026 du Conseil Municipal portant adoption du Budget 2026 ;
Vu les décisions portant fongibilité des crédits en date en date des 11 mai, 12 juin et 30 juillet 2026 ;
Vu l'avis favorable de la Commission Finances Budget en date du 15 septembre 2026 ;

Considérant les reprises de provisions à hauteur de 145 000 € ;
Considérant que ces provisions ont été constituées pour couvrir le risque de réalisation de dépenses impactant le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » ;
Considérant l'affectation des recettes inscrites au chapitre 78 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » au besoin de couverture de dépenses nouvelles impactant la masse salariale et les frais assimilés.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;
Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE APPROUVE LA DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2026 COMME PRESENTEE CI-APRES :

		BP 2026	BS 2026	BP 2026 CONSOLIDE	DM 1	BP + DM n°1
Fonctionnement						
Recettes		**6 817 062,00 €**	**434 890,08 €**	**7 251 952,08 €**	**145 000,00 €**	**7 396 952,08 €**
Chap 013	Atténuations de charges	35 000,00 €	- €	35 000,00 €		35 000,00 €
Chap 70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	570 000,00 €	25 000,00 €	595 000,00 €		595 000,00 €
Chap 73	Impôts et taxes	229 205,00 €	- €	229 205,00 €		229 205,00 €
Chap 731	Impositions directes	4 584 529,00 €	- €	4 584 529,00 €		4 584 529,00 €
Chap 74	Dotations, subventions et participations	1 359 959,00 €	- €	1 359 959,00 €		1 359 959,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	25 000,00 €	- €	25 000,00 €		25 000,00 €
Chap 76	Produits financiers	3 369,00 €	- €	3 369,00 €		3 369,00 €
Chap 77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €		- €
Chap 78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	- €	- €	- €	**145 000,00 €**	145 000,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	- €	10 000,00 €		10 000,00 €
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	- €	409 890,08 €	409 890,08 €		409 890,08 €
Dépenses		**6 817 062,00 €**	**434 890,08 €**	**7 251 952,08 €**	**145 000,00 €**	**7 396 952,08 €**
Chap 011	Charges à caractère général	1 650 000,00 €	400 890,08 €	**2 050 890,08 €**		2 050 890,08 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 800 000,00 €	- €	**3 800 000,00 €**	**145 000,00 €**	3 945 000,00 €
Chap 014	Atténuations de produits	50 368,00 €	- €	**50 368,00 €**		50 368,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	413 468,00 €	- €	**413 468,00 €**		413 468,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00 €	- €	**250 000,00 €**		250 000,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	415 945,00 €	34 000,00 €	**449 945,00 €**		449 945,00 €
Chap 66	Charges financières	86 281,00 €	- €	**86 281,00 €**		86 281,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	- €	**1 000,00 €**		1 000,00 €
Chap 68	Dotations provisions semi-budgétaires	150 000,00 €	- €	**150 000,00 €**		150 000,00 €

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 076-217604750-20260924-DCM2026098-DE

Fait à Franqueville-Saint-Pierre, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre
Le 28/09/2026

Le Maire,
Bruno GUILBERT

BRUNO GUILBERT
Maire de
Franqueville-Saint-Pierre et
Président du Centre Communal
d'Action Sociale
28 sept. 2026

Le Secrétaire de séance,
Sylvain DELVALLEE

Cette délibération est signée électroniquement.
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.